

Le portrait:



Personnellement, la transparence m'apparaît comme l'un des principes les plus importants d'une relation de travail réussie.

Isabel Reichling



Responsable de cas (assistante sociale HES) auprès des services de probation et d'exécution des peines du canton de Zurich

Pourquoi avez-vous choisi cette profession ?

Je m'intéresse au travail des services de probation et d'exécution des peines (SPESP), car la mission de travail social dans le domaine de la justice représente un véritable défi. Le problème social et la mission consistant à le résoudre ne sont pas formulés par les personnes concernées, mais pas des tiers. C'est dans ce contexte que j'exerce différents mandats en tant qu'assistante sociale auprès des SPESP. 1. Je dois me conformer au sens de justice de la société, et m'acquitter de mon mandat légal. 2. Je dois et je souhaite accompagner et soutenir mes clientes et mes clients dans le cadre de l'exécution des mesures et de l'assistance de probation. 3. Je dois et je souhaite justifier mes actions d'un point de vue éthique, mais également légal pour les légitimer.

L'assistance de probation n'est pas un concept générique facile à définir. Elle peut prendre de nombreuses formes, et est influencée par

différents facteurs juridiques, personnels et politiques.

Quelle était votre vision au moment de votre engagement ?

Je ne dirais pas qu'il s'agissait d'une vision. En revanche, j'avais déjà la conviction, contrairement à l'avis de nombreux professionnels du travail social, que la collaboration entre les travailleurs sociaux et leurs clientes et clients peut être judicieuse et basée sur le soutien, malgré un contexte de contrainte.

Et même si les relations de travail entre les travailleurs sociaux de l'exécution des peines et leurs clientes et clients sont en principe, en raison de la peine infligée, marquées par l'absence de volonté, je considère que cela ne présuppose pas de la motivation de ces clientes et clients vis-à-vis de la collaboration entre les deux parties.

“un visage pour prosaj”



Votre vision a-t-elle évolué avec le temps ?

Non, je continue d’être convaincue qu’une modification du comportement de nos clientes et clients basée sur la motivation peut être développée au cours de la collaboration, malgré le mandat provenant de l’extérieur. En règle générale, cette thèse est fondée sur les théories axées sur les besoins.

Personnellement, la transparence m’apparaît comme l’un des principes les plus importants d’une relation de travail réussie. Le mandat, les rôles, le processus et les objectifs doivent tout particulièrement être expliqués, et ce dès le début. Cela nous permet de donner à nos clientes et clients la possibilité d’examiner à tout moment chacun des aspects de la relation de travail.

Si vous pouviez faire un vœu, quel serait-il ?

Globalement, promouvoir davantage l’équité et la diversité.

A votre avis, quels sont les points forts et faibles du système pénitentiaire suisse ?

Avec les concordats régionaux sur l’exécution des peines, les autorités d’exécution pénale suisses s’efforcent, en dépit du fédéralisme établi, de concevoir et gérer de manière uniforme l’exécution des peines et des mesures.

Elles doivent sans cesse se développer sur le plan professionnel, et œuvrent dans ce contexte à une réinsertion sans infractions du détenu dans la société.

Le CSCSP a ainsi pour mission de promouvoir une harmonisation à l’échelle nationale.

Malgré la tentative visant à structurer la probation de manière uniforme, cette dernière dépend principalement de la relation entre le

professionnel et le client ou la cliente. Les exigences des différents acteurs concernant mon rôle et la pertinence d’une relation de travail efficace dans la configuration de la probation font de mon métier un défi extraordinairement passionnant.

Comment vous ressourcez-vous ?

De différentes façons. En général, je trouve que le sport permet de bien se ressourcer après le travail.

Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez dire depuis longtemps ?

Les échanges avec mes collègues issus d’autres cantons se sont toujours avérés extrêmement positifs et constructifs. J’aimerais qu’il y en ait encore davantage.

Pourriez-vous nous raconter une anecdote ou un incident qui reflète votre quotidien au travail ?

Je ne souhaite pas entrer dans les détails d’une seule anecdote. Il est évident que nous rencontrons tous différentes conditions particulières au travail. Cela s’explique par le fait que nous nous occupons de personnes ayant des parcours, des problèmes et des interconnexions très différentes. Ainsi, même les collaborateurs qui travaillent dans notre secteur depuis longtemps sont sans cesse confrontés à de nouveaux défis à relever. C’est passionnant et l’on ne s’ennuie jamais.

Le prochain canton digne d’un « visage pour prosaj » ?

Du canton de Saint-Gall.